

En tant que partenaire de croissance, Ciclad poursuit sa stratégie d'investissement définie il y a plus de 30 ans : accompagner la croissance de PME en France et à l'étranger en investissant aux côtés de dirigeants actionnaires lors d'opérations de transmission et de développement.

Dès l'origine et notamment parce que l'équipe de ses fondateurs comptaient des professionnels des ressources humaines, Ciclad a toujours mis les enjeux humains au cœur de sa mission.

Notre pratique d'investisseur a toujours eu une forte dimension éthique, autant dans la sélection de nos investissements que dans nos échanges avec les dirigeants. Pour Ciclad investir au capital d'une PME a toujours été un acte socialement responsable.

Ciclad a progressivement développé une politique globale de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance (ESG) dans ses fonds sous gestion. Cette politique s'inscrit dans une vision de long terme dans laquelle les critères ESG sont considérés comme des vecteurs de création de valeur et de performance pour les entreprises.

La formalisation de ces engagements est aujourd'hui une priorité pour Ciclad afin de répondre au mieux à l'ampleur des défis environnementaux et sociétaux actuels.

Notre engagement

Ciclad s'est ainsi engagée à intégrer les questions ESG dans sa gestion quotidienne, pour l'ensemble de ses investissements, à travers le déploiement d'une politique d'investissement responsable, visant à faire émerger une croissance durable.

Ciclad a souhaité concrétiser son engagement pris depuis plusieurs années grâce à sa charte RSE en devenant signataire des « Principes for Responsible Investment » des Nations Unies (PRI). En adhérant à cette initiative internationale, Ciclad s'est engagée à décliner de manière opérationnelle les 6 principes énoncés par l'Organisation des Nations Unies et à incorporer ces questions dans toutes ses décisions en matière d'investissement. Ciclad s'engage à mettre en œuvre ces principes de manière progressive et à en rendre compte.

Principe 1 - Prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse de décision en matière d'investissement

Principe 2 - Être un investisseur actif et prendre en compte les questions ESG dans ses politiques et pratiques d'actionnaires

Principe 3 - Demander aux entités dans lesquelles on investit de publier des informations appropriées sur les questions ESG

Principe 4 - Favoriser l'acceptation et l'application des principes ESG auprès des acteurs de la gestion d'actifs

Principe 5 - Travailler ensemble pour accroître l'efficacité (de la profession) dans l'application de ces principes

Principe 6 - Rendre compte individuellement de ses activités et de ses progrès dans l'application de ces principes

Notre approche



- Appliquer une politique d'exclusion

Ciclad est convaincu de l'importance de conserver une solide réputation, dans sa pratique du métier et dans ses investissements, en privilégiant des projets porteurs de croissance responsable et durable. Ainsi, nous excluons d'investir dans les entreprises des secteurs de la production ou commercialisation d'armes non conventionnelles, de la pornographie, ou faisant l'apologie de thèses racistes, terroristes ou sexistes. De plus, nous n'investissons pas dans les entreprises qui ne sont pas en conformité avec la politique ESG de Ciclad Gestion. Ainsi, Ciclad a toujours exclu les métiers « liés » à la production de charbon, et depuis le fonds 6, Ciclad a également choisi d'exclure les métiers de la chimie ayant un impact néfaste sur la biodiversité.

- Prendre en compte des critères ESG dans le processus d'investissement

Dès l'analyse préliminaire d'une opportunité d'investissement, Ciclad vérifie que le projet est *a priori* conforme avec notre politique ESG. Cette vérification est inscrite dans l'outil informatique de gestion interne de Ciclad permettant le suivi des projets d'investissements.

L'analyse de la conformité aux critères ESG est ensuite approfondie au moyen d'un questionnaire couvrant quatre domaines : social, environnemental, gouvernance et sociétal. Celui-ci est rempli par l'équipe d'investissement en relation avec l'équipe dirigeante de la société concernée. Ciclad peut, le cas échéant, se faire assister par un conseil extérieur spécialisé en cas d'enjeux forts.

Enfin, l'ESG est mentionné dans toutes nos lettres d'intention et une clause ESG est systématiquement intégrée dans les pactes d'actionnaires ; elle peut préciser quelques enjeux-clé qui auront été identifiés durant la phase d'analyse de l'investissement.

- Intégrer des critères ESG pour les sociétés en portefeuille

Nous nous engageons à être des partenaires actifs de nos participations, dans le cadre de relations de confiance et fondées sur le respect des individus. A cet égard, nous considérons que les performances financières sont indissociables de l'adoption des meilleures pratiques ESG.

Nous veillons à ce que l'ensemble de nos participations respecte les normes et réglementations qui leurs sont applicables, notamment en matière d'environnement.

Le principal capital de nos participations est le capital humain. Nous encourageons nos participations à progresser vers de meilleures pratiques sociales et à promouvoir l'association des salariés aux fruits du développement de l'entreprise.

Pour les accompagner dans une démarche d'amélioration continue, nous procédons à des diagnostics de leurs pratiques. Ce diagnostic est basé sur des critères RSE inspirés par des référentiels internationaux et nationaux (Objectifs de Développement Durable, ISO 26000, Grenelle 2). Les résultats de ces évaluations nous permettent d'identifier un à trois enjeux majeurs pour chaque participation, et de dresser, en collaboration avec les dirigeants de chaque entreprise, un plan d'actions pragmatique afin de progresser sur ces enjeux majeurs.

Ciclad met également à disposition de ses participations ses contacts spécialisés en matière d'amélioration de la performance ESG (exemple : conseil en réduction de dépenses énergétiques en milieu industriel).

Les membres de l'équipe de Ciclad s'engagent à mettre à l'ordre du jour d'un Comité de Suivi, pour chacune des participations, les sujets liés à l'ESG au moins une fois par an, afin d'encourager le suivi et la communication sur les bonnes pratiques.

Un questionnaire annuel, adressé à chacune de nos participations, permet de mesurer l'évolution de leur performance ESG sur leurs enjeux majeurs et l'avancement des plans d'actions définis. Les résultats sont analysés et consolidés au niveau de chaque fonds sous gestion.

Enfin, dans le cadre de la cession d'une participation, Ciclad étudie la sensibilité aux thématiques ESG du ou des acquéreurs (la nature de leur activité, l'impact de l'acquisition sur la réalisation du plan de développement de l'entreprise visée, le cas échéant, la volonté de maintenir les activités de R&D en France ...) et peut être amenée à mettre en avant les résultats ESG pertinents de l'entreprise dans le dossier de cession.

- **Agir et communiquer de manière transparente envers nos investisseurs**

Nous nous engageons à établir des relations durables avec nos investisseurs en promouvant le meilleur alignement d'intérêts entre eux et l'équipe de gestion, ainsi que la plus grande transparence. En tant que société de gestion, Ciclad a la volonté d'accompagner la mise en œuvre de la responsabilité sociétale de ses investisseurs en leur proposant d'investir dans des fonds leur permettant de favoriser une pratique d'investissement responsable.

Pour garantir la plus grande transparence auprès de nos investisseurs, nous leur communiquons annuellement des informations sur la performance ESG de chaque participation sur le ou les enjeux majeurs identifiés.

Les membres de l'équipe de gestion de Ciclad s'engagent à investir non seulement dans chacun des fonds gérés mais également dans les participations sous-jacentes. Cette pratique renforce l'alignement d'intérêts d'une part avec les investisseurs et d'autre part avec les dirigeants des participations. Elle contribue également à la motivation et à la stabilité de l'équipe de gestion.

Nous nous conformons également aux obligations applicables en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Lors de l'acquisition, et de la cession d'une entreprise, par exemple, nous nous assurons que l'ensemble des parties prenantes respecte bien les obligations et lois applicables en la matière.

Pour prévenir d'éventuels conflits d'intérêts, nous disposons d'une procédure de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, conforme aux prescriptions de France Invest. Elle précise notamment les règles de priorité des co-investissements, et des investissements complémentaires.